

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. procuration de NICOLAI M., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI PA., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: CHAMBE A., GRANDO G., ORSONIC., SECONDI P., NICOLAI M. procuration à TOMASINI L.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 08

Nbre de conseillers ayant signé : 09

Date de convocation : 22/05/2023

Date d'affichage: 22/05/2023

Objet : Acquisition d'une épareuse : recherche de financement.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'entre autres la remise en état et l'entretien des voies, pistes et propriétés communales, fait partie des actions prioritaires de la municipalité.

Par ailleurs, la CDC prévoit de remettre en état la piste du SALTU, qui traverse les domaines privés, communaux de SOLARO et de SARI et de la forêt territoriale sur environ 17 km. Cette remise en état s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le Comité de Gestion du Massif de Tova, créé par la commune de Solaro en collaboration avec les communes de Sari-Solenzara et Chisà, la CDC et l'ONF.

Une fois remise en état, l'entretien de cette piste posera un problème matériel et technique.

La commune de SOLARO possédant un tracteur muni d'une épareuse, le comité a proposé une co-utilisation (par la commune et par les services territoriaux) de ce matériel sur les pistes qui auront été remises en état.

Toutefois l'épareuse communale doit être réformée et changée en raison de son ancienneté et de sa vétusté.

Le devis pour le remplacement de ce matériel s'élève à 30 000 €HT, le Comité Massif de la CDC peut apporter une aide plafonnée à 20 000 €.

Le Maire propose donc le plan de financement suivant :

- Comité massif – CDC.....	66,67%.....	20 000,00 €
- CDC – Dotation quinquennale.....	13,33%.....	3 999,00 €
- Autofinancement.....	20,00%.....	6 001,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- adopte le projet d'acquisition d'une épareuse pour un montant de 30 000 €HT,
- adopte le plan de financement proposé,
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré à Solaro le 26/05/2023.



Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI